

D'AccE

Dossier d'accompagnement de l'élève

2023-2024

Quand ?

Depuis la rentrée scolaire 2023

Pourquoi ?

- Soutenir la réussite scolaire
- Lutter contre l'échec, le redoublement et le décrochage scolaire
- Faciliter la communication avec les parents

Pour qui ?

Pour tous les élèves de la FWB dans le tronc commun

- 2023-2024 : de la 1ère à la 4ème primaire
- 2024-2025 : de la 1ère à la 5ème primaire

C'est quoi ?

- Outil numérique pour toutes les écoles de la FWB et les élèves du tronc commun
- Dossier individuel à chaque élève, qui rassemble les informations relatives au suivi de ses apprentissages
- Seules les informations qui restent d'actualité pour l'élève sont transmises

Quelles informations ?

- Les coordonnées de l'élève et celles des parents
- Le parcours scolaire
- Son suivi pédagogique
- Les 3 bilans de synthèse annuels (novembre, mars et juillet) permettent de renseigner les forces mais aussi les difficultés d'apprentissage persistantes observées chez l'élève et les actions de soutien pour aider dans ses apprentissages

Qui y a accès ?

- La direction, l'équipe pédagogique et éducative de votre enfant
- Le Centre PMS de votre enfant
- Les parents de l'enfant

Comment y accéder ?

Connectez-vous sur «mon espace» monespace.fwb.be puis connectez-vous avec le moyen de votre choix. Cliquez sur «mes démarches», ensuite notez «D'AccE» dans le filtre «démarche» et pour finir, cliquez sur consulter «D'AccE». Vous êtes désormais connecté dans le D'AccE de votre enfant

Protection des données

- Respecte le RGPD
- L'accès est sécurisé et personnalisé
- Réservé aux acteurs de l'enseignement, aux Centres PMS et aux parents de l'enfant
- Les difficultés qui ont été dépassées n'apparaissent plus
- À la fin du parcours scolaire obligatoire, le D'AccE est archivé et plus personne n'y a accès

Puis-je modifier les infos ?

- Les infos qui émanent de l'administration seront corrigées dans le cadre d'une PROCÉDURE DE RECTIFICATION
- Si les commentaires de l'équipe éducative sont susceptibles de vous porter préjudice à vous ou à votre enfant
- Il existe une PROCÉDURE SPÉCIFIQUE, provoque le dialogue avec l'école et une correction de commun accord se fait
- PAS D'ACCORD, recours auprès de l'administration DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Ordinaire)

- **Le D'AccE suit l'élève tout au long de son parcours scolaire**
- **Ce que l'on y dépose reste !!!**
- **Le D'AccE ne contient pas de points, de résultats, ni de remarques sur le comportement**
- **Il ne remplace pas le bulletin, ni le journal de classe, ni les réunions de parents**